

Règlement du Challenge BATI 2020

Article 1 : Organisation

La Société MATRISK ASSURANCE Courtier en assurance, SARL au capital social de 8000€ situé à 22, rue de la Maison Rouge — 77185 Lognes - immatriculée au Registre du Commerce de Meaux B 505 073 049 — ORIAS n°08 044 603, organise un **Challenge BATI 2020** ci-après « le Challenge » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Nous vous invitons à lire avec attention ce présent règlement avant de participer au Challenge.

Article 2 : Contexte du Challenge

La Société MATRISK met en place ce Challenge qui a pour but d'une part de récompenser ses partenaires acceptant de participer au Challenge et d'une autre part de stimuler la souscription de contrats RC Décennale selon les règles d'éligibilité des contrats figurant à l'Article 3 – Conditions d'éligibilité, en offrant aux courtiers éligibles sur les affaires éligibles une commission additionnelle de 100€ par contrat.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

3.1 Eligibilité des Participants :

Les participants concernés par le Challenge sont les partenaires de Matrisk Assurance qui ont signé une convention de partenariat avec Matrisk Assurance et dont les codes sont actifs.

Le participant doit accepter l'ensemble des dispositions du présent règlement et prendre parfaite connaissance de la réglementation du Challenge.

- Tout partenaire qui ne sera plus affilié au réseau Matrisk ou qui aura dénoncé la charte qui le lie à Matrisk, à la date de lancement de l'opération,

Matrisk Assurance—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 8000€ - RCS Meaux B 505 073 049—ORIAS n°08 044 603—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

GESTION : Matrisk Group—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 320 000€ - RCS Meaux 504 444 209—ORIAS n°15 003 809—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

- ou qui n'aura pas fourni son attestation ORIAS à jour

ne pourra pas participer au Challenge et ne pourra prétendre à aucune récompense ni à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

3.2 Eligibilité des affaires souscrites

Les affaires éligibles au Challenge sont les suivantes :

1. Nouveaux contrats souscrits sur le produit d'assurance BATI-Pro, assurance RC Décennale de Matrisk Assurance à l'exclusion de tout autre produit.
2. Le client doit pouvoir justifier de trois ans d'assurance ou plus en RC Décennale sur les 3 dernières années ;
3. Le client doit fournir le(s) relevé(s) d'information (RI) sur les trois dernières années ;
4. Le courtier doit fournir l'email et le numéro de téléphone du client ;
5. Le dossier (indication tarifaire) doit être créé entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020 ;
6. La date d'effet du contrat doit être entre le 01/10/2020 et le 28/02/2021.
7. La première échéance due doit être payée en intégralité et sans recouvrement.
8. Au moins 2 contrats souscrits et validés respectant les critères 1 à 7

Article 4 : Modalités de participation

La participation au Challenge est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives détaillées à l'article 3 du présent règlement.

Pour valider l'éligibilité des affaires, les courtiers partenaires doivent :

Matrisk Assurance—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com

SARL au capital social de 8000€ - RCS Meaux B 505 073 049—ORIAS n°08 044 603—www.orias.fr

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr

<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

GESTION : Matrisk Group—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com

SARL au capital social de 320 000€ - RCS Meaux 504 444 209—ORIAS n°15 003 809—www.orias.fr

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr

<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

- Remplir le formulaire d'adhésion au challenge BATI avant le 31/12/2020 minuit [ici](#).
- Se connecter sur l'espace courtier – MATIAS : <https://partners.matriskassurance.com/brokers/login> et
- Procéder à la création de la fiche client si elle n'existe pas encore
- Procéder à l'enregistrement des éléments permettant l'établissement du contrat (remplir le formulaire)
- Charger les documents correspondants à l'affaire directement sur Matias : RI et attestations prouvant les critères d'éligibilité
- Soumettre dans MATIAS l'affaire pour validation à l'équipe de gestion de Matrisk Group
- Envoyer les références du dossier à inclure dans le challenge par email : challengebati@matriskassurance.com.
- L'équipe Matrisk confirme que le dossier est éligible par email
- à partir du 2^{ème} contrat éligible signé le courtier partenaire reçoit les commissions additionnelles selon l'article 6.

Article 5 : Période et durée du Challenge

Le Challenge porte sur la période du 01/10/2020 au 31/12/2020 définie comme suit :

1. Le dossier (indication tarifaire) doit être créé entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020
2. La date d'effet du contrat doit être entre le 01/10/2020 et le 28/02/2021.

Article 6 Attribution de la récompense au partenaire

Le paiement des commissions additionnelles de 100€ par contrat est déclenché à partir du moment où au moins 2 contrats sont signés par le même courtiers partenaires (Article 3.1) suivant les critères d'éligibilité (Article 3.2)

Matrisk Assurance—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com

SARL au capital social de 8000€ - RCS Meaux B 505 073 049—ORIAS n°08 044 603—www.orias.fr

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr

<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

GESTION : Matrisk Group—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com

SARL au capital social de 320 000€ - RCS Meaux 504 444 209—ORIAS n°15 003 809—www.orias.fr

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr

<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

Exemples de fonctionnement du Challenge :

- 1 contrat signé selon les critères d'adhésion => 0€ de commissions supplémentaires
- 2 contrats signés selon les critères d'adhésion => 200€ de commissions supplémentaires.
- α (avec $\alpha \geq 2$) contrats signés selon les critères d'adhésion => $\alpha * 100€$ de commissions supplémentaires.

Le paiement des commissions additionnelles sera effectué en même temps que le reversement des commissions sur la première échéance du contrat.

Article 7 : Consultation du règlement du Challenge BATI

Le règlement du Challenge est disponible sur le site Internet de l'organisateur <https://www.matriskassurance.com/> ou sur simple demande à l'adresse e-mail suivante : contact@matriskassurance.com, et aussi sur l'interface Matias <https://partners.matriskassurance.com>

Article 8 : Modification du Règlement – cas de force Majeure

- L'organisateur se réserve la faculté d'écourter, de proroger, de suspendre ou de modifier les conditions de participation au Challenge sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, sous réserve de respecter un préavis de huit jours, sans que l'exercice de cette faculté ne soit susceptible de justifier une indemnisation des partenaires participants.
- Les partenaires participants au Challenge sont seuls responsables de la transmission au sein de leur cabinet de toute information relative à la modification du règlement.
- L'organisateur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de suspension ou d'annulation du Challenge pour des raisons indépendantes de sa volonté, dont notamment en cas de survenance d'un cas de force majeure.

Matrisk Assurance—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 8000€ - RCS Meaux B 505 073 049—ORIAS n°08 044 603—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

GESTION : Matrisk Group—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 320 000€ - RCS Meaux 504 444 209—ORIAS n°15 003 809—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

ASSUREUR : FIDELIDADE - Companhia de Seguros S.A. / Siège : Largo do Calhariz, 30, 1249-001 Lisboa - Portugal - NIPC e Matrícula 500 918 880, CRC Lisboa - Capital Social 381.150.000 € -www.fidelidade.pt / Succursale de France : Tour W - 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense Cedex- Tél. : 01 40 17 67 20 - Fax : 01 40 17 67 29 -www.fidelidade.fr

Article 9 : Informations Communiquées par les partenaires à l'organisateur

- Toute tentative de falsification des informations transmises à l'organisateur entraînera l'exclusion automatique du partenaire participant du Challenge.
- L'organisateur pourra, le cas échéant, procéder à des contrôles ponctuels permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies par les partenaires.
- Les données personnelles qui pourraient être collectées à l'occasion d'un tel contrôle ne feront pas l'objet d'un traitement au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Article 10 : Interprétation et application du règlement

- Le présent règlement est soumis au droit français.
-
- Toute réclamation relative à ce challenge devra être formulée soit par écrit et adressée à l'adresse de Matrisk Assurance dont le siège social est situé 22 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES, soit sur le site à l'URL suivante : <https://www.matriskassurance.com/reclamations/>
- Il ne sera répondu oralement à aucune question concernant l'interprétation, l'application du présent règlement ou le montant des commissions additionnelles pour des raisons de confidentialité.
- Tout litige relatif au Challenge sera réglé par la direction de Matrisk Assurance.

Fait à Lognes, Le 28/09/2020

Matrisk Assurance—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 8000€ - RCS Meaux B 505 073 049—ORIAS n°08 044 603—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

GESTION : Matrisk Group—courtier d'assurance—22, rue de la Maison Rouge—77185 Lognes — Courriel : contact@matriskassurance.com
SARL au capital social de 320 000€ - RCS Meaux 504 444 209—ORIAS n°15 003 809—www.orias.fr
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des Assurances
Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09 —www.acpr.banque-france.fr
<https://www.matriskassurance.com/reclamations/> - pour effectuer une réclamation

ASSUREUR : FIDELIDADE - Companhia de Seguros S.A. / Siège : Largo do Calhariz, 30, 1249-001 Lisboa - Portugal - NIPC e Matrícula 500 918 880, CRC Lisboa - Capital Social 381.150.000 € -www.fidelidade.pt / Succursale de France : Tour W - 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense Cedex- Tél. : 01 40 17 67 20 - Fax : 01 40 17 67 29 -www.fidelidade.fr